



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 15255

Texte de la question

M. Jean Rigaud attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur un antagonisme grammatical relevé dans les textes et publications édités depuis le sommet de Madrid de décembre 1995 et surtout depuis le sommet de Bruxelles des 2 et 3 mai 1998. Sur les fac-similés des billets et de la pièce de 2 euro, le mot euro est au singulier et invariable, sans signe distinctif de pluriel. Si cette pratique permet peut-être de tenir compte de ce que certains des onze pays de la zone euro ne traduisent pas le pluriel par un « s » par contre le Conseil national de la consommation en France, consulté par la délégation de la langue française a émis un avis le 19 juin 1997 sur le caractère masculin et pluriel du mot « euro ». Il lui demande comment il envisage de concilier cet antagonisme dans la vie quotidienne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'orthographe du mot « euro ». Comme le remarque l'honorable parlementaire, l'« euro » et sa subdivision le « cent », ne portent pas la marque française du pluriel sur les pièces et les billets en euros. En effet, les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Madrid en conseil européen les 15 et 16 décembre 1995, ont décidé que le nom de la monnaie unique devait être la même dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, en tenant compte de l'existence des alphabets. Cependant, le conseil européen a également décidé que la définition du nom « cent » n'empêchait pas l'utilisation des variantes de cette appellation dans la vie courante dans les Etats membres. Ces principes figurent dans le règlement concernant l'introduction de l'euro adopté par le conseil le 3 mai dernier. Dans son avis publié au Journal officiel du 2 décembre 1997, la commission générale de terminologie et de néologie indiquent que, hors billets et pièces, les termes « euro » et « cent » doivent, en français, prendre la marque du pluriel. Il convient donc d'écrire des « euros », des « cents ». Cet avis est déjà suivi dans les documents publiés en français par la Commission européenne et par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigaud](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15255

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3082

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4258